

écrivains spirituels les plus en vogue en France avant que n'apparaissent les traductions des spirituels espagnols et italiens. « L'originalité s'y manifeste beaucoup plus dans la langue, les images, les métaphores systématiquement développées, que dans les idées. Mais on notera au moins le souci d'alimenter spirituellement les fidèles dans une langue familière, de marquer nettement les oppositions entre la foi catholique et les hérésies nouvelles et de réfuter ces dernières, celui d'exploiter spirituellement l'Écriture et particulièrement les psaumes » (A. Duval). Une étude systématique de cette œuvre, qui n'a pas encore été entreprise, ne manquerait pas d'intérêt pour l'histoire des dévotions. On notera que P. Doré considérait la doctrine de l'Immaculée conception comme un dogme défini (par le concile de Bâle) et qu'il avait composé un office pour la fête de la *Desponsatio B. Mariae Virginis*.

Contrairement à ce qu'on a souvent affirmé, le P. Doré n'est pas à identifier avec le « Maître Doribus » du chap. 22 de *Pantagruel*.

Quétif-Échard, II, 203-06. — P. Fêret, *La faculté de théologie de Paris. Époque moderne*, II, Paris, 1901, p. 276-88. — A. Duval, dans *Dict. Spir.*, IV, 1641-45 (où l'on trouvera le catalogue complet de ses œuvres).

R. AUBERT.

**DORIA** (GIOVANNI). Voir SUPPLÉMENT.

**DORISEL**. Voir DOORNZELE.

**DORISY** (JEAN), jésuite français (1606-57). Voir D. T. C., IV, 1781.

**DORLAND** (PIERRE), *Dorland, Doorlant, Doerlant, Dorland*, chartreux belge (1454-1507). Voir D. T. C., IV, 1782-85.

Le P. H. J. J. Scholtens a découvert à la Bibl. nat. de Paris une *Vita venerabilis domini ac patris Petri Dorlandi carthusiensis domus Diestensis per illius confratrem et discipulum*, ms. lat. 10875, fol. 85 r<sup>o</sup>-87 r<sup>o</sup>, qu'il a éditée dans *Ons geestelijk erf*, XXVI, 1952, p. 297-300. Elle permet de préciser plusieurs données biographiques : Dorlant est né en 1454 dans le village wallon de Walcourt (prov. de Namur), mais sa famille était peut-être d'origine flamande. Il était étudiant à l'université de Louvain en 1472 et devint chartreux à Zelem en 1475 ou après cette date. Il eut une vie apostolique très active comme prédicateur, et exerça notamment son ministère auprès des poètes (dans les chambres de rhétorique?) : *cum oratoribus orator; cum versificatoribus versificator; cum praedicatoribus praedicator; cum doctoribus doctor (Vita)*. Il eut toute sa vie une dévotion particulière à S. Genest, le patron des gens de théâtre. La *Vita* fournit des détails sur sa dernière maladie.

Il y a des raisons sérieuses de lui attribuer la « moralité » ou pièce théâtrale allégorique *Elckerlyc*, attribution déjà proposée en 1892 par le prof. Logeman. Voir sur cette question, en sens favorable, J. van Mierlo, *Petrus Dorlandus Diesthemius, de dichter van Elckerlyc*, dans *Ons geestelijk erf*, XXVII, 1953, p. 83-98; *De geschiedenis van de letterkunde der Nederlanden*, II, Anvers, 1949, p. 188-94. — En sens contraire, L. Willems, *Elckerlyc-Studien*, La Haye, 1934, et H. J. J. Scholtens, *De Kartuizer Petrus Dorland en de Elckerlyck-Problemen*, dans *Ons geestelijk erf*, XXVI, 1952, p. 281-300.

Une nouvelle traduction néerlandaise de la *Viola animae* a été publiée par L. Moereels, *Viola animae, dat is « zielevoeltje » van Pieter Dorlant*, Thiel, 1954 (voir aussi du même auteur, *De zevende dialoog van Peter Dorlant's Viola animae*, dans *Ons geestelijk erf*, XXVII, 1953, p. 259-76).

Ajouter à la bibliographie : J. N. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII provinces des Pays-Bas*, VI, Louvain, 1765, p. 117-23. — *Biogr. Belg.*, VI, 131-33. — L. Le Vasseur, *Ephemerides ordinis cartusienensis*, III, Montreuil, 1891, p. 137-38. — St. Axters, *Geschiedenis van de vroomheid in de Nederlanden*, III, Anvers, 1956, p. 222-23.

— H. J. J. Scholtens, *De Kartuizer Pieter Dorlant*, dans *Ons geestelijk erf*, IX, 1935, p. 190-97; *De litteraire nalatenschap van de Kartuziers in de Nederlanden*, *ibid.*, XXV, 1951, p. 26 et 42. — J. Coppin, *Montaigne traducteur de*

*Raymond Sebon*, Lille, 1925, p. 1-15, 31-34. — *Dict. Spir.*, III, 1646-51.

R. AUBERT.

**DORLAR**, couvent de moniales prémontrées, entre Giessen et Wetzlar, sur la Lahn, en Hesse (dioc. de Trèves, actuellement de Limbourg), fondé en 1297 à côté d'une ancienne église paroissiale dédiée à Notre-Dame par Éberhard de Merenberg, chanoine de Spire, et sa belle-sœur, Gertrude de Merenberg. La date de fondation donnée par Hugo : 1220, est inexacte, elle concerne seulement l'existence de la paroisse. L'abbé de Rommersdorf prit la nouvelle fondation sous sa tutelle, et y envoya les premières religieuses d'un autre parthénon dépendant de son abbaye : Altenberg. Le couvent de Dorlar, qui était réservé à la noblesse, possédait les églises paroissiales de Atzbach, de Dorlar et de Waldgirmes. En 1434, il était dans un état si lamentable que l'abbé de Rommersdorf le transforma en un prieuré de chanoines, soumis à son abbaye. Au XVI<sup>e</sup> s., la région passa au protestantisme, et l'abbé fut contraint, entre 1532 et 1540, de vendre Dorlar pour le quart de sa valeur au chevalier Jean de Buchseck. L'édit impérial de restitution, en 1629, le fit retourner passagèrement à l'abbaye de Rommersdorf. La chapelle gothique du couvent existe toujours comme église paroissiale protestante.

Ch. L. Hugo, *S. Ord. Praem. Annales*, I, 631. — *Gall. christ. nova*, XIII, 521. — N. Backmund, *Monasticon praemonstratense*, I, 160 (bibliographie). — Abicht, *Der Kreis Wetzlar*, Wetzlar, 1836, p. 72-82.

N. BACKMUND.

**DORMANS** (STE-CROIX), monastère de moniales prémontrées sur la Marne, près de Château-Thierry (dioc. de Soissons, départ. Aisne). Les religieuses y furent transférées sous l'abbé Grimaud (1142-78), avec l'appui de Thibaut, évêque de Troyes, et de Guy de Garlande. Mais le couvent n'eut qu'une brève existence et disparut au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

Ch. L. Hugo, *S. Ordinis Praemonstratensis Annales*, I, 573, prob. 477-78. — N. Backmund, *Monasticon praemonstratense*, II, 502. — Cottineau, I, 991.

N. BACKMUND.

**DORMANS** (JEAN DE). Originaire de Dormans (Marne), il fut d'abord avocat au parlement de Paris, puis chanoine de S.-Quentin en Vermandois, de Paris, de Châlons-sur-Marne et de Meaux (U. Berlière, *Suppliques d'Innocent VI*, Rome, 1911, n. 1260 et 1266). Il était diacre et archidiacre de Provins en l'église de Sens, quand Innocent VI le pourvut de l'évêché de Lisieux (19 nov. 1358). Le 12 juill. 1359, il passa sur le siège de Beauvais. A la vérité, le prélat ne résida pas dans ses évêchés, en raison des fonctions de chancelier du Dauphiné et de Normandie, et ensuite de France que lui avait confiées le dauphin en 1357 et le 18 mars 1358 (*Ordonnances des rois de France*, III, 212). Le roi Jean II le Bon lui consacra ses attributions, en 1361. Jean de Dormans avait joué un rôle politique trop important pour qu'on pût se passer de ses services. C'avait été l'homme de confiance du dauphin qui l'avait chargé, dans des circonstances très délicates, de justifier ses actes devant l'assemblée populaire tenue à Paris, le 12 janv. 1358. Jean de Dormans figura parmi les procureurs qui négocièrent la paix de Brétigny en son nom. Lors de la prestation de l'hommage lige du duc de Bretagne, il prononça deux discours (déc. 1366). Créé cardinal le 22 sept. 1368, il reçut le chapeau le 2 févr. suivant, des mains de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, au château de Louvre, en présence du roi. Il garda toutefois les sceaux du royaume jusqu'au 21 févr. 1372 et les reprit après la mort de son frère Guillaume, survenue le 11 juill. 1373. C'est lui qui baptisa l'enfant de Char-